



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

PROCÈS VERBAL COMMISSION DÉPARTEMENTALE JEUNES

DU 7 AVRIL 2026

Membres présents : Gilbert Le Gall, Max Gouès, Gilles Cunit Ravet, Glenn Le Saout, Philippe Ollivier.

Soutien technique : Jérémy Laot.

Réunion à Châteaulin.

1° Courriers :

Passage en revue de tous les courriers et courriels reçus depuis la dernière réunion.

2° Litiges :

Match U15D4 poule A du 28/03/2026 entre PLOUZANE ET GJ BREST RIVE DROITE :

Suite à une réclamation de Plouzané et après vérification des feuilles de match, il s'avère que 3 joueurs de l'équipe du GJ Brest rive droite ont évolué dans l'équipe u15/D2 le week end précédant La commission décide de donner match perdu par pénalité au club de GJ Rive droite et d'appliquer une amende forfaitaire de 100 euros (article 86-2) :

Plouzané AC : 4 buts pour 7 buts contre 0 point

GJ Rive droite : 0 but pour 3 buts contre -1 point

La présente décision est susceptible d'appel en 2ème instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la LBF.

Match U15D2 poule B du entre Hermine Concarneau et Moëlan

Suite à un message des dirigeants de Moëlan et après diverses vérifications, il s'avère que la feuille de match papier n'est pas correctement remplie, que le score n'a pas été saisi et que la FMI n'a pas été utilisée. Par ailleurs le club de l'Hermine contrairement à celui de Moëlan, n'a pas participé à l'audition (en visio) à laquelle ils étaient conviés. En application de l'article 62 des règlements de la LBF, la commission décide de donner match perdu par pénalité au club de l' Hermine Concarneau et d'appliquer une amende de 90 euros 3x30 euros) (article 86-2) :

Hermine concarneau : 0 but pour 3 buts contre -1 point

Moëlan : 3 buts pour 0 but contre +3 point

La présente décision est susceptible d'appel en instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la LBF.

Match Coupe U17 du 04/04/2026 entre AEG st ervarzec et Quimper Ergué Armel :



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Nous avons pris connaissances des observations d'après match du dirigeant d'Ergué armel

4° Coupe tirage des 1/4 de finale des U14, U15, U16, U17 et U18:

Les rencontres se dérouleront le 18 Avril à 15 heures.

RAPPEL

Ne peut participer à un match de coupe avec une équipe 2 ou 3 le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes.

En outre ne peut participer à un match de coupe de District, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle des équipes supérieures du club évoluant en championnat régional Jeunes et coupe Région Bretagne Jeunes.

Les feuilles de matches comportant des équipes 2 ou 3 seront donc systématiquement contrôlées.

6° Forfaits :

Forfaits généraux : U18D1 DOUARNENEZ STELLA et U15D5 QUIMPER PENHARS.

Forfaits occasionnels : Voir liste en annexe : 40 forfaits enregistrés.

Amendes à mettre au compte des clubs en conséquence.

Le Président de la Commission

G. LE GALL

Le Secrétaire de la Commission

Ph. OLLIVIER